



Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement | N°5 – Avril 2022

APPEL À CONTRIBUTION

« *La RSE et les activités extractives en Afrique* ».

La cinquième édition de la *Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement* éditée par l'association Jeunesse Africaine pour l'Environnement est consacrée à la pratique de la RSE dans la gouvernance extractive durable en Afrique, et sera publiée en Avril 2022.

I- **Argumentaire**

Face à l'émergence du concept du développement durable et la prolifération des multinationales dans les pays en développement par rapport à leurs devoirs envers les parties prenantes, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) peut être un ferment de développement communautaire dans les économies en développement et dès lors s'affirme comme une réponse à l'amélioration du bien-être social des populations riveraines qui sont négativement impactées par les activités productives des grandes entreprises.

La transition progressive du secteur minier vers le développement durable grâce aux actions réciproques des principales parties prenantes - État, entreprises minières et populations - et la redéfinition des cadres de gestion président au développement des projets miniers dans les États en Afrique. Le présent appel s'intéresse à la rencontre entre RSE et la promotion du développement durable dans le secteur minier en Afrique.

Cet axe de la contribution porte également sur l'intégration des conditions de durabilité dans l'exploitation des ressources minières. C'est une réflexion qui se situe dans un espace de plus en plus complexe où le discours sur les enjeux économiques de l'exploitation des ressources minières n'exclut plus l'impérative (re)considération de l'intégration des enjeux environnementaux, économique et sociaux dans la pratique extractive.

Certains États africains, au travers notamment leur code minier, ont décidé de « *privatiser* » le secteur minier, c'est-à-dire de déléguer la mise en valeur de ses ressources minières à des compagnies privées étrangères en se gardant le soin de réguler et de contrôler de loin cette gouvernance minière. Les nouvelles modalités de gestion des ressources minières prennent la forme d'un « *gouvernement indirect privé* » où la délégation au d'intermédiaires privés, les entreprises étrangères est l'une des modalités de construction et de renforcement de l'État régulateur. Ce mode de gouvernement aboutit à une gestion par enclave des ressources minières et multiplie les interactions entre entreprises privées et pouvoir public. Ce modèle de privatisation du secteur minière s'inscrit dans la transformation des capacités régulatrices de l'État: l'érosion de ces capacités peut paradoxalement entraîner le (re)déploiement de l'État.

La (re)découverte d'importants gisements au cours des dernières années a déclenché une nouvelle dynamique et une nouvelle politique de mise en valeur du territoire. Inspirée de l'économie concessionnaire coloniale, elle s'est traduite par l'arrivée d'une foule d'investisseurs étrangers qui s'activent désormais dans les différents sites pour l'« *or* » et le « *diamant* ». L'immensité des revenus générés par le secteur des industries extractives constitue de ce point de vue une aubaine pour les dirigeants. Ils peuvent ainsi s'armer contre les menaces internes de subversion et, s'assurer la

clientèle nécessaire à la pérennité aux affaires. Au nom d'une souveraineté et d'une raison d'État taillée sur mesure, les ressources minières servent à renforcer la perversion de l'intérêt de l'État au bonheur de l'intérêt des princes machiavéliens d'un autre genre.

Aussi la collusion des intérêts de certains groupes au sein de l'État avec les industries extractives a permis la dégradation du tissu sécuritaire, comme le démontrent Nain Kuma et Philippe Copinschi. L'État s'est retrouvé contraint d'ouvrir un espace de participation pour les acteurs privés. Cette ouverture verra la création d'une commission de révision de la législation sur les libertés publiques dans certains pays. Cependant, si tous ces domaines font problème, c'est moins parce que les industries extractives sont synonymes de supplice ou parce qu'elles brillent par leur opacité. Il faut certainement ajouter à ces maux le déficit de transparence selon les explications apportées par Ariel Susan Aaronson; mais s'appesantir sur la problématique environnementale qui semble s'installer au passif des différents auteurs qui recherchent les causes explicatives des malheurs de ce secteur reste une perspective nouvelle.

Nous situons notre analyse dans l'espace complexe dans lequel le discours sur les enjeux économiques de l'exploitation des ressources minières en ces temps de mondialisation prend inévitablement en compte la question de la (re)considération et l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la pratique de cette activité. Ces considérants posent sommairement la problématique de la RSE et de la gouvernance minière durable. Autrement dit, dans quelle mesure appréhender ces enjeux dans la construction du développement durable en Afrique ?

Ce projet se veut multidisciplinaire (droit de l'environnement, droit international, sciences économiques, science politique, sociologie...) compte tenu des enjeux multidisciplinaires qui recoupent la question de la rencontre entre RSE et la promotion du développement durable dans le secteur minier en Afrique. Les propositions d'articles multidisciplinaires sont donc les bienvenues.

## II- Les axes de recherche

Les contributions se focaliseront sur les axes suivants :

- Corpus normatif en matière de RSE ;
- Construction des standards africains de la RSE ;
- Activités extractives et le développement local ;
- RSE et le progrès économique en Afrique ;
- Conflit et ressource minière en Afrique ;
- Politique publique relative à la RSE et à la gestion extractive en Afrique ;
- RSE et droits humains en Afrique ;
- Multinationales et droits humains en Afrique.

En dehors des axes proposés, d'autres approches peuvent être explorées.

Notez ci-après quelques références bibliographiques non-exhaustives :

B. CAMPBELL, *Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement ?*, Québec, Presses de l'Université de Québec, 2010, 255p.

Collier P. (2007), *Bottom billion: why the poorest countries are failing and what can be done about it*, Oxford: Oxford University Press pp. 38-52.

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Industries extractives et environnement en Afrique, bulletin d'information, 2eme NUMERO, OCTOBRE 2019, 19p.

Diop Cheikh Mbacké, Ngaha Bah Angélique, « Peut-on parler de l'émergence d'un modèle rse africain : la situation du Sénégal ? », *Revue Congolaise de Gestion*, 2018/1 (Numéro 25), p. 67-96. En ligne: <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2018-1-page-67.htm>.

Heilbrunn John R., « Dictators, oil and corruption in Africa » communication présentée lors de la réunion annuelle de l'American Political Science Association, Chicago, 1-4 septembre 2004.

Nain Kuma Vivian (2003), « Oil exploitation and the state sovereignty of African states : The example of Cameroon and Nigeria, an international perspective » Thèse de doctorat de troisième cycle présentée à l'IRIC.

Copinschi Philippe, « compagnies pétrolières, ONG et producteurs des normes sécuritaires dans les pays pétroliers du golfe de Guinée », in Bagayoko-Penone N. & Hours Bernard (dir.) Etats, ONG et producteurs des normes sécuritaires dans les pays du sud, Paris, l'Harmattan, 2005.

Union africaine, *La déclaration d'Addis-Abeba sur l'édification d'un avenir durable pour l'industrie extractive en Afrique : de la vision à l'action*, Addis Abeba, 2012.

Yousoufou Hamadou Daouda, « Responsabilité sociétale des multinationales en Afrique Subsaharienne : enjeux et controverses », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [Online], Volume 14 Numéro 1 | mai 2014, Online since 30 April 2014, en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/14712>.

### III- Les modalités de contribution et normes de rédaction

Le **résumé** en français et en anglais doit contenir chacun un maximum de **200 mots** et écrits en format suivant : times new roman, taille de police 12, interligne simple. Le titre doit être concis et informatif (ne pas poser une question). Tous les mots, d'une autre langue autre que le français, doivent être mis en italique. Les 5 **mots-clés** maximum de l'article doivent être également indiqués.

La proposition d'article doit être accompagnée d'une brève biographie de l'auteur et elle ne doit pas être publiée auparavant, ni être en cours de publication. Elle doit être envoyée en version électronique Word à l'adresse suivante : [contact@association-jae.com](mailto:contact@association-jae.com).

Les articles soumis doivent être exclusivement compris entre 7 à 12 pages maximum, en y incluant en en-tête la qualité de l'auteur (prénom/nom, situation académique, fonction et courriel). Le texte doit être en interligne 1,5, le texte justifié avec une police times new roman et taille de police 12. Les références bibliographiques sont obligatoires et doivent être mises en notes de bas de pages (times new roman, taille 10, interligne simple).

### IV- Calendrier

- Date limite de soumission des résumés d'article : **25 janvier 2022** ;
- Date de communication de la liste des contributeurs retenus : **7 février 2022** ;
- Date limite d'envoi des contributions intégralement rédigées : **25 mars 2022** ;
- Publication du numéro dans la Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement : **fin avril 2022**.

Nous vous prions de nous envoyer le résumé de votre proposition d'article au plus tard le **25 janvier 2022**, qui devra présenter le sujet et la problématique proposés. Les auteurs des articles retenus seront informés avant le **7 février 2022** et devront soumettre leur article définitif au plus tard le **25 mars 2022**.

Les contributions volontaires, à publier dans la rubrique VARIA, sont également les bienvenues.

Pour nous adresser votre article : [contact@association-jae.com](mailto:contact@association-jae.com).

### V- L'équipe de la revue

#### Comité scientifique

- **Nadine MACHIKOU** : Professeure titulaire de science politique et chercheuse au Centre d'études et de recherches sur les dynamiques politiques et administratives, Université de Yaoundé II, LASPAD de l'Université Gaston Berger (Cameroun)
- **Jean-Claude TCHEUWA** : Professeur titulaire, Université de Yaoundé II (Cameroun)

- **Mostefa MAOUENE** : Professeur de droit privé et sciences criminelles, Enseignant-chercheur, Faculté de droit et des sciences politiques, Université Djillali Liabès (Algérie)
- **Emnet BERHANU GEBRE** : Docteure en droit, Consultante et chercheuse en droit international, européen et des droits de l'Homme spécialisée en études migratoires à l'Organisation internationale pour les migrations (Ethiopie)
- **Thomas d'Aquin MBIDA ELONO** : Docteur en droit et assistant en droit international, Université Yaoundé II (Cameroun)
- **Adelaïde NGUEJO THAYOH** : Docteure Ph. D en droit public Chercheuse au Centre d'Études et de recherches en droit international et communautaire (CEDIC) Université de Yaoundé II (Cameroun)
- **Fiacre Sourou LOKO HOUNKPATIN** : Docteur en droit public, Chercheur au CeDAT/FADESP, Juriste spécialiste de l'environnement, Faculté de Droit et de Sciences Politiques – Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Williams TABEKO** : Chargé de cours de l'Université de Maroua, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, Département de Philosophie-Psychologie (Cameroun)
- **Melkide HOSSOU** : Doctorant en Droit public, Chargé d'enseignement, Institut de Droit de l'environnement (CNRS, UMR 5600, EVS-IDE), Université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- **Yacoub BITOCHO** : Président de RSE Bénin et Chercheur au C.M.H. pour la recherche en droit public de l'Université de Paris (France)
- **Olivier TREMOUILLE** : Directeur Business Application Power Conversion (France)
- **Alioune GUEYE** : Environnementaliste-Haleutique (Sénégal)
- **Kany Abiba Nelly Carla TOURE** : Enseignant-Chercheur UFR Sciences Economiques et Gestion, Université Félix Houphouët Boigny, Consultante en *Corporate Sustainability* pour l'Afrique de l'ouest (Côte d'Ivoire)
- **Éric Franklin KAMDJO** : Expert en management environnemental et développement durable de l'Institut des relations internationales du Cameroun et de l'université ça-foscari de Venise, spécialiste en gestion déchets plastique & directeur des opérations de l'industrie Name-recycling (Cameroun)

#### Comité de rédaction

- **Thomas d'Aquin MBIDA ELONO** : Docteur en droit public et chercheur au Centre d'Études et de Recherches en Droit International et Communautaire (CEDIC)
- **Carine EDOU** : Documentaliste et assistante-chercheuse
- **Noël Romuald MEKE** : Docteur PhD en Science Politique et enseignant-chercheur au Centre d'études et de recherches sur les dynamiques politiques et administratives de l'Université de Yaoundé II SAO
- **Astride Ronny AVOULOU ETOUA** : archiviste documentaliste
- **Ulrich Aurélien METENDE** : Doctorant en Philosophie à l'Université de Yaoundé-I et Chercheur au *The Muntu Institute* (African Humanities and social sciences)
- **Hervé MVONDO** : Docteur Ph. D en droit des affaires de l'université de Yaoundé II Soa Cameroun - Chef de laboratoire environnement et développement, et point focal de son centre de recherche auprès de l'OAPI
- **Adelaïde NGUEJO THAYOH** : Docteure Ph. D en droit public Chercheuse au Centre d'Études et de recherches en droit international et communautaire (CEDIC) Université de Yaoundé II
- **Maurice MWAIYANGA NGBANGA** : ingénieur environnementaliste et activiste
- **Deborah MAKONDA** : Juriste, diplômée en Master 2 droit privé des affaires en partenariat avec L'ESSEC à l'université de Cergy-Pontoise
- **Joël MOUDIO MOTTO** : Enseignant-chercheur en science politique – Analyste en gouvernance au *Nkafu Policy Institute*

#### Directrice de publication

- **Chancia IVALA PLAINE** : Juriste en droit de l'environnement – Présidente de Jeunesse Africaine pour l'Environnement